

Communiqué – La réponse des 8 Cités du N.-B. à l’augmentation du taux d’évaluation de Travail Sécuritaire NB 2019

Le 13 novembre 2018 - Les cités du Nouveau-Brunswick sont collectivement confrontées à de graves problèmes financiers et de durabilité, avec peu d'autonomie ou de capacité à augmenter notre principale source de revenus - les impôts fonciers.

Pour la troisième année consécutive, Travail sécuritaire NB doit augmenter le taux de cotisation moyen des employeurs pour couvrir les coûts d’indemnisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick, qui sont à la hausse. Le taux de cotisation moyen en 2019 sera de 2,92 dollars par tranche de 100 dollars des salaires, comparativement au taux de cotisation moyen de 2018, qui s’élève à 1,70 dollars. Les ajustements proposés des primes de Travail Sécuritaire NB d'une année à l'autre sont stupéfiants en termes d'augmentation du pourcentage et d'impact financier global.

Pour les cités comme Fredericton, Saint-Jean et Moncton, cela implique une augmentation soudaine des coûts d’environ 1 M\$ pour chacun dans la prochaine année. Ces augmentations vont continuer à augmenter au cours de huit prochaines années car les fonds sont sous-financés.

“Notre capacité à absorber ces augmentation d’une année à l’autre sera difficile sans incidence directe sur les activités municipales et les services aux citoyens, en particulier compte tenu de l’ampleur de l’augmentation d’une année à l’autre”, affirme le président Adam Lordon, maire de Miramichi.

Il est évidemment urgent de trouver le juste équilibre entre l’indemnisation des travailleurs blessés, les intérêts financiers de l’employeur et la viabilité à long terme du système.

Nous exhortons notre nouveau gouvernement provincial à travailler avec Travail sécuritaire NB et les secteurs public et privé de la province pour s’attaquer de manière proactive à la multitude de cette situation.

Les cités du Nouveau-Brunswick ont été des chefs dans le domaine de la gestion de la sécurité et continueront de faire leur part pour aider à réduire la gravité et la durée des blessures au travail.

Personne-ressource : Charline McCoy, Directrice générale, 506-452-9292